

Profession EDUCATION



10 MARS 2005
EMPLOI, SALAIRES
CARTE SCOLAIRE
LOI D'ORIENTATION

**L'ÉVALUATION
DU SYSTÈME ÉDUCATIF
DOSSIER**

ASIE DU SUD

Des écoles pour revivre

La Mgen, l'Unicef France et les organisations regroupées au sein de Solidarité laïque mettent en œuvre un programme de retour à la scolarisation en Asie du Sud.

1 500 000 enfants attendent votre aide

Adressez vos dons à l'ordre de :
Solidarité laïque - BP 80200 - 75624 Paris cedex 13



www.unicef.fr



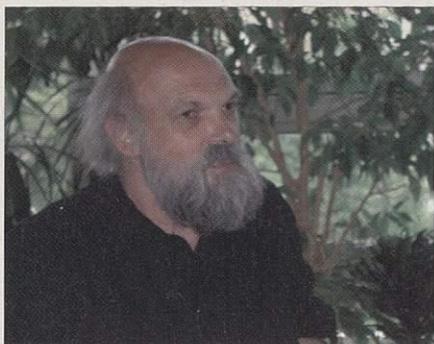
www.mgen.fr



pour un monde plus juste

www.solidarite-laïque.asso.fr

LA « MÉPRIS ATTITUDE »



Nathalie Noël

Après le succès de la grève des fonctionnaires le 20 janvier, les manifestations du 5 février réunissant salariés du privé et du public pour défendre en particulier les conditions de travail et la réduction du temps de travail ont été importantes dans toute la France. Mais peu en chaud à un gouvernement qui a vite fait de mépriser celles et ceux qui « *battent le pavé* ». Si le Premier ministre vante une ridicule « *positive attitude* », François Fillon semble préférer la « *mépris attitude* ».

Quant au projet de loi d'orientation, nous avons ici même dit à plusieurs reprises ce que le Sgen-CFDT en pensait. Encore une fois, contrairement aux dires de François Fillon, il n'y a eu aucune négociation avec les organisations syndicales, tout au plus avons-nous pu nous exprimer avec, à chaque fois, le pénible sentiment d'exposer nos positions dans le vide.

En fait, pour justifier le rejet de son médiocre et néfaste projet de loi, le ministre de l'Éducation met en avant le refus systématique des organisations syndicales à tout changement. C'est

effectivement tellement plus simple que de convaincre du bienfait de son projet.

Le Sgen-CFDT, lorsqu'il estime que des mesures sont positives pour le système éducatif, n'a jamais hésité à les soutenir contre parfois/souvent l'avis majoritaire de la profession.

Rappelons pour mémoire le soutien de notre organisation aux zones d'éducation prioritaires, aux instituts universitaires de formation des maîtres. Rappelons le soutien de notre organisation aux grands principes de la loi d'orientation de 1989. Rappelons le soutien de notre organisation aux itinéraires de découverte, aux travaux personnels encadrés, etc.

En réalité, ce gouvernement veut ignorer les organisations syndicales, préférant prendre le risque de jouer à l'apprenti sorcier. Il aura fallu que la mobilisation des lycéens se fasse pour que François Fillon temporise, voire recule sur le dossier du bac. Le Sgen-CFDT avait dit au ministre qu'on ne « *renovait* » pas le bac à la hussarde. En pure perte. Il ne s'agit pas, bien entendu, de regretter que les lycéens aient davantage d'écoute mais reconnaissons, là encore, que ce n'est pas ainsi que doit fonctionner une démocratie.

Au moment où vous lirez cet éditorial, l'Assemblée nationale débattrait — *a priori* — de la loi d'orientation. Qu'en adviendra-t-il ? Alors que quasiment tout le monde s'accorde à dire que cette loi,

en l'état, ne résoudra pas — bien au contraire — les difficultés traversées par notre système éducatif, craignons que des considérations politiciennes l'emportent au détriment des jeunes et des personnels.

Pour autant, le Sgen-CFDT continue, continuera de batailler pour une véritable transformation.

Le 13 février 2005

Jean-Luc Villeneuve

Profession EDUCATION

n°144 février 2005

actualité

Loi d'orientation, pages 4 et 5
35 heures, page 6

en direct

Académie de Lille, page 7

international

Référendum européen, page 8

dossiers

L'évaluation du système éducatif, pages I à VIII

initiatives

Les élus du Sgen-CFDT : les Atoss, page 9

métier

Maternelles, page 10

Pêle-mêle, pages 10 et 11

histoire

Histoire dessinée du Sgen, page 12

infos

Notes de lecture, annonces, page 13

invitée

Marie-Claude Kervella, page 14



Couverture : Chambre noire

Une dynamique solidaire

EN BREF

RETRAITES

À la demande du Sgen-CFDT, l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (Uffa-CFDT) a pointé la situation des personnels entrés en cessation progressive d'activité (CPA) avant le 1^{er} janvier 2004. La réforme leur permet de prolonger leur activité jusqu'à 61, 62 ou 63 ans, mais pas de partir avec le taux plein comme ils y comptaient quand ils ont demandé une CPA parce que le nombre de trimestres exigés augmente en même temps et qu'il leur en manquera 2 à 4. Le ministère de la Fonction publique vient de nous informer que ces personnels, ainsi que ceux à temps partiel de droit pour donner des soins, seront autorisés à surcotiser comme cela est prévu pour les temps partiels sur autorisation.

BACCALAURÉAT

Le 17 janvier 2005, François Fillon a « installé » le groupe de travail sur la modernisation du baccalauréat : il a lu un bref discours puis est parti sans même écouter les organisations présentes. L'essentiel tient en quelques expressions bien choisies : le baccalauréat se résume à une « organisation [...] excessivement lourde », une « gigantesque organisation », un « excessif nombre d'épreuves ». Le cadre fixé est très restreint : réduire à six le nombre d'épreuves, dire ce que l'on fait des autres disciplines. Le tout avant le 31 mars.

Le 21 janvier, le Sgen-CFDT a adressé au ministre une lettre ouverte résumant ce que celui-ci n'avait pas pu entendre et lui demandant « solennellement d'ouvrir de réelles négociations sur le baccalauréat, en donnant le temps nécessaire à la réflexion » (voir PE n°143). Mais la deuxième séance de travail, le 24 janvier, a confirmé les craintes du Sgen-CFDT. Malgré quelques échanges intéressants sur les divers modes d'évaluation, leur équité et leur fiabilité, le président a constamment demandé « d'avancer vers le choix des six disciplines ». Pour le reste, il sera difficile de proposer autre chose que des « partiels », le contrôle en cours de formation étant juste bon pour les enseignements professionnels.

La mission étant décidément trop « contrainte pour déboucher sur une réforme en profondeur du baccalauréat qui ne soit pas motivée essentiellement par des considérations budgétaires et organisationnelles », le Sgen-CFDT a annoncé le 1^{er} février son retrait du groupe de travail.

LOI D'ORIENTATION

PARLER AUX PARLEMENTAIRES

Le projet de loi d'orientation continue son chemin chaotique et semé d'embûches, faisant ces jours-ci son entrée à l'Assemblée nationale. Le Sgen-CFDT, quant à lui, sème ses cailloux pour que la représentation nationale trouve la route vers une École plus juste...

Le débat parlementaire s'ouvre. Il a de fait déjà commencé puisque la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a auditionné le ministre François Fillon sur le projet de loi le 8 février et retenu un certain nombre d'amendements, dont treize amendements gouvernementaux.

UN MINISTRE CONFUS

Amendements présentés parce que le risque a été pointé que le Conseil constitutionnel rejette des articles comme relevant plus du réglementaire que du législatif, et donc des transferts du texte de loi au rapport annexé, la suppression pure et simple d'un article, le toilettage du rapport annexé pour en faire disparaître un certain nombre de considérations générales, et puis une modification visant à préciser que la deuxième langue vivante est partie intégrante du tronc commun en seconde générale, « ce qui traduit la volonté de faire de l'apprentissage des langues une priorité », dicit le ministre devant la commission.

Le 10 février au soir, journée où 100 000 jeunes au moins ont manifesté dans les villes de France, le ministre a déclaré sur France 3 : « Je ne ferais pas une réforme du bac tant que nous n'aurons pas levé les craintes qui se sont exprimées ». Mais la situation semble extrêmement confuse et ces propos ne paraissent pas de nature à contenir la mobilisation lycéenne.

En tout cas, et conformément



ment aux décisions du conseil fédéral du Sgen-CFDT du 28 janvier, la fédération poursuit sa démarche : essayer de peser pour que soit davantage entendue la nécessité d'une dynamique véritablement organisée autour de l'objectif de la réussite pour tous. La fédération a rencontré le rapporteur de la loi pour la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Frédéric Reiss.

LE SGEN-CFDT, DÉTERMINÉ ET ACTIF

Jean-Luc Villeneuve a participé à une table ronde organisée par le Parti socialiste et qui réunissait les secrétaires généraux des trois fédérations FSU, Sgen-CFDT, Unsa-Education, des fédérations de parents et la Ligue de l'enseignement. Un responsable du groupe UMP à l'Assemblée a aussi été rencontré cependant que, le mercredi 16 février, c'est à Nicolas Sarkozy, président

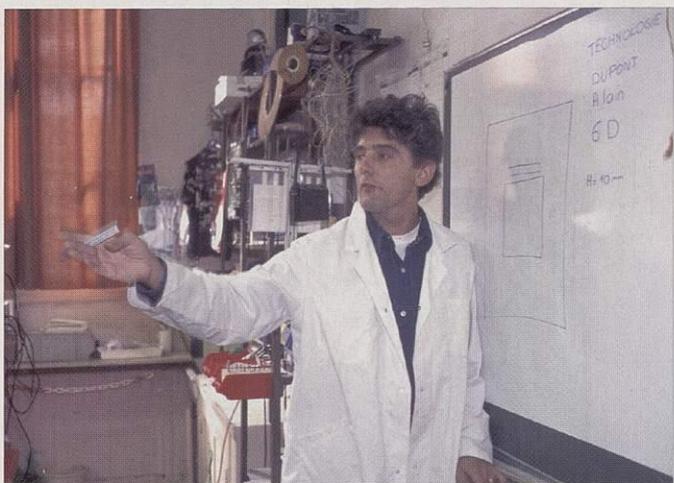
de l'UMP, que la fédération portera son message. Des rendez-vous sont d'ores et déjà pris avec des groupes du Sénat et la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. En conformité, là encore, avec les décisions du conseil fédéral, la fédération ne se joint pas le 15 février, jour du début du débat parlementaire, aux mots d'ordre de la FSU — et du Snes tout particulièrement. Ce jour-là, les présidents des groupes parlementaires UMP, UDF, PS et PC recevront le Sgen-CFDT qui leur remettra directement la lettre ouverte aux parlementaires présentée lors de la conférence de presse du 11 février. On sait aujourd'hui que le débat se poursuivra début mars, après les vacances parlementaires, avant que ne s'ouvre le débat sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour la Recherche et l'Innovation.

Raymonde Piecuch

LOI D'ORIENTATION

NOUS VOULONS UNE ÉCOLE OÙ CHAQUE JEUNE POURRA CONSTRUIRE SON AVENIR

Texte rendu public le 15 février par le Groupe des 14.



Chambre noire

Que soient redéfinies les missions et la formation des enseignants.

Nous, signataires de ce texte, avons, séparément ou ensemble, fait des propositions convergentes pour construire une École pour la réussite de tous les jeunes. Nous contestons avec force les propos du ministre de l'Éducation qui prétend qu'il n'y a pas d'alternatives à son projet de loi.

Nous dénonçons l'incapacité de l'actuel projet de loi à transformer l'École, à lui donner une ambition à la hauteur des défis éducatifs, politiques, économiques, écologiques et sociaux que les citoyens du XXI^e siècle vont devoir affronter. Les mesures avancées sont passées et conservatrices : la suppression des TPE (travaux personnels encadrés) en terminale et le retour des punitions collectives allaient déjà dans ce sens. Faire porter aux familles et aux élèves la responsabilité de l'échec est inacceptable. Permettre de recourir au redoublement, chaque année, dès le cours

préparatoire, ne résoudra ni la question de l'apprentissage diversifié des élèves ni la question de l'échec scolaire. Confondre, avec la note de vie scolaire, sanction et éducation, respect des règles et engagement citoyen, est un retour en arrière.

L'École à laquelle nous croyons ne peut accepter de laisser des élèves au bord du chemin. Elle refuse toute orientation précoce pendant la scolarité obligatoire et toute reconstitution de filières ségréguées.

Nous continuons d'exiger le maintien d'une scolarité commune de la maternelle à la troisième.

Nous continuons d'exiger de faire vivre l'organisation scolaire par cycles permettant la différenciation des interventions pédagogiques et l'accès aux connaissances et compétences selon le rythme de chacun.

Nous continuons d'exiger que les contenus des connaissances et des compé-

tences soient réactualisés, que les formes d'évaluation soient diversifiées, y compris pour le baccalauréat, et que les missions et la formation des enseignants soient redéfinies, favorisant en particulier le travail de groupe et l'accompagnement individualisé des élèves dans leur processus d'apprentissage.

Le système éducatif reste aujourd'hui à transformer en profondeur. Ce projet de loi ne le permettra pas. Il ne trace aucune perspective d'avenir pour l'École du XXI^e siècle. Il ne crée pas les conditions de la réussite de tous les élèves, il n'a ni vision prospective ni ambition pédagogique et citoyenne.

Pourtant, de nombreuses pratiques innovantes, peu valorisées par l'Éducation nationale, fonctionnent avec succès dans des écoles, des collèges et des lycées : elles témoignent qu'il est possible de se préoccuper de l'avenir de chaque élève sans réduire les exigences scolaires.

Une École qui se soucie de chacun, qui l'accompagne au plus haut niveau possible, qui participe à la construction du futur citoyen, qui fait travailler ensemble tous les acteurs de la communauté éducative, c'est possible ! C'est cette École-là que nous voulons promouvoir avec toute la Nation !

Ceméa, Crap, Éducation & devenir, FCPE, Foeven, Francas, GFEN, Icem-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, OCCE, Peep, SE-Unsa, Sgen-CFDT, SNPEN

EN BREF

DIRECTION D'ÉCOLE, LA DOUBLE INCONSISTANCE

Nous ne sommes pas hélas, dans un marivaudage, bien qu'il y ait dans cette affaire quelques jeux de masques, parfois de fausses confidences, mais toujours pas de dénouement avec triomphe de l'amour. En matière de direction d'école, le ministère persiste dans la voie choisie : ne proposer que des améliorations indemnitaires. Il n'y aura pas — c'est dit avec sécheresse — de temps supplémentaire pour quelque école que ce soit ; il n'y aura pas d'aide de type secrétariat administratif. Et le groupe de travail sur la fonction de direction sera précisé après la sortie de la grève administrative. Difficile de faire plus inconsistant. Le volet indemnitaire a-t-il, lui, quelque chance d'être un peu plus robotique ? L'enveloppe globale a un peu augmenté mais reste dérisoire. Les 12 millions d'euros, s'ils sont répartis équitablement, représentent pour chaque directeur quelque 19 euros mensuels. Une proposition insultante au regard de l'ampleur de leurs missions. Le Sgen-CFDT ne retrouve dans ces propositions rien de ses attentes, ni des réponses immédiates en termes d'aide administrative et de temps, ni une volonté plus ambitieuse de revoir le fonctionnement des écoles en impliquant tous ses acteurs.

Les propositions du Sgen-CFDT et de ses partenaires syndicaux sont convergentes sur cette question. Une riposte intersyndicale est en cours d'élaboration pour contraindre le ministre à prendre nos demandes en compte.

HANDICAP : UN PAS VERS L'ÉGALITÉ

Après bien des débats, l'Assemblée nationale a voté en deuxième lecture, mardi 18 janvier, la loi « pour l'égalité des chances » des personnes en situation de handicap.

Trois articles y sont consacrés aux enseignements scolaire et supérieur. Le texte précise notamment que les enfants en situation de handicap sont inscrits de droit dans l'école ou l'établissement de leur quartier et impose à l'État de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à cette scolarisation en milieu ordinaire. La formation des personnels, la situation des aides de vie scolaire et la prise en compte des concertations nécessaires sur le temps de service demeurent donc des revendications à avancer.

EN BREF

ELECTIONS ISTARF

Les élections des personnels Istarf concernaient environ 35 000 techniciens et administratifs de l'enseignement supérieur, soit presque 5 000 de plus qu'en 2001. Par rapport à cette date, l'évolution des corps et l'intégration des administratifs dans la filière technique rend difficile les comparaisons détaillées. Cette année, les élections se répartissaient en neuf corps différents. Il ressort tout de même globalement que la FSU est la gagnante de ce scrutin avec une hausse de 2 points, suivie de la CGT qui progresse de 0,9 alors que FO est stable à -0,1. C'est l'Unsa qui paie la note en perdant 2,4 points tout en restant majoritaire avec 47,8 % des suffrages.

Le Sgen-CFDT avait présenté des listes dans tous les corps, exceptés ceux de la filière administrative (Sarf et Adarf) qui doivent s'éteindre cette année. Nous perdons globalement 0,8 points par rapport à 2001 mais en conservant nos cinq sièges dans les corps techniques de A et de B. Cette baisse est surtout sensible en catégorie A alors que nous sommes stables en B et en légère progression en C. À noter que dans le corps des ADT, il ne nous a manqué que six voix pour décrocher ce qui aurait été notre premier siège en catégorie C. L'objectif des élections 2008 est tout désigné !

ÉLECTIONS JEUNESSE ET SPORTS

Viennent d'avoir lieu les élections aux commissions administratives paritaires des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) et des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (IJS), deux corps dans lesquels le Sgen-CFDT a présenté une liste complète. Fait sans précédent puisque le scrutin des IJS de 2005 exigeait de présenter des candidats dans les trois grades : inspecteurs principal, 1^{er} et 2^e classes.

Les résultats confirment que le Sgen-CFDT garde bien toute sa place chez ces derniers : sur 425 électeurs et 314 votes exprimés, le Sgen-CFDT fait 27 % ; l'Unsa, 73 %. L'Unsa obtient cinq sièges, le Sgen-CFDT un siège 2^e classe. Les résultats chez les CEPJ, quant à eux, témoignent que le Sgen-CFDT reste pénalisé par la perte de son siège en 2001. 11 % des voix sur 443 votes exprimés n'ont pas permis de le regagner, la FSU faisant 46,5 %, le Sep-Unsa 42 %.

TEMPS DE TRAVAIL

SALE TEMPS POUR LE TRAVAIL

Le 5 février, à l'appel de toutes les organisations syndicales hormis la CGC, les salariés du privé et du public réunis ont largement exprimé leur colère face à un pouvoir d'achat qui régresse, un chômage en hausse, un gouvernement qui remet en cause leur temps de travail.

Améliorer les conditions de vie au travail et les conditions de vie des salariés par la diminution du temps de travail est une lutte permanente depuis 1906. Travailler moins pour vivre mieux, pour travailler tous : tous les observateurs s'accordent à dire que les 35 heures ont créé près de 400 000 emplois. Mais si la loi Aubry de 1997 fixe à 1 600 heures la durée annuelle du travail pour le privé, la bataille n'est pas gagnée dans le public. Après l'échec des négociations dans la Fonction publique au printemps 2000, c'est par décret que se fixe le temps de travail des agents publics, sauf celui des enseignants qui sont, eux, interdits de réduction du temps de travail. Seize mois seront encore nécessaires pour que les 1 600 heures deviennent réalité à partir du 1^{er} janvier 2002, après des négociations difficiles où le Sgen-CFDT a su peser pour qu'un seul cadrage s'applique à tous les personnels de bibliothèques, ingénieurs et Atoss. Bataille qu'il aura fallu mener et remporter aussi pour les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation psychologiques et les personnels Atoss de l'Enseignement agricole public...

ACCROCS AU TEMPS DE TRAVAIL...

Premier coup de griffe, la canicule de 2003. Au nom de la solidarité, le Premier ministre supprime un jour férié. La durée annuelle passe à 1 607 heures. Ne craignant



pas le paradoxe, il fera travailler les enseignants un jour de plus comme tous les salariés.

Deuxième attaque : une proposition de loi permettant de nouveaux « assouplissements » des 35 heures. Le rapporteur de la loi affirme sans rire que les modifications ne sont que « l'ouverture d'espaces de liberté pour ceux qui veulent travailler plus pour gagner plus ». En assouplissant le recours aux heures supplémentaires, en créant une forme de salaire à crédit via le rachat des jours de repos du compte épargne temps, la proposition de loi dérègle le temps de travail. Elle remet aussi en cause l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Chacun sait que dans l'entreprise, ce n'est pas le salarié qui décide des heures supplémentaires mais l'employeur.

Affirmer que faire des heures supplémentaires permettra d'améliorer le pouvoir d'achat est un leurre. Augmenter le

nombre d'heures travaillées sans créer d'emploi, sans permettre aux nombreux salariés à temps incomplet de travailler à temps plein pour vivre décemment, c'est augmenter la richesse créée dans l'entreprise, donc poursuivre un processus engagé depuis une vingtaine d'années : la part des revenus des capitaux s'accroît dans le partage de la valeur ajoutée tandis que part des salaires a reculé de plus de 10 points.

... CONTRE ACCROS DU TEMPS LIBÉRÉ

En manifestant très nombreux le 5 février, les salariés n'ont pas méprisé le Parlement, ils ont demandé à être entendus. Ils exigent le droit de vivre décemment d'un emploi à temps plein qui laisse aussi le temps de vivre. Ils continueront à le réclamer malgré les attitudes revancharde et pleines de morgue de ce gouvernement.

Marie-Agnès Rampoux

CARTE SCOLAIRE

LILLE SANS TRÉSOR

Dans l'académie de Lille, après les disparitions d'emplois à Métaeurop, la Comilog, Altadis, la Cristallerie d'Arques et bientôt à Eurotunnel, c'est l'École qui subit de plein fouet la vague de récession.



Pour un plan d'urgence pour l'académie de Lille.

Moins 433 postes en collège, 263 dans le Nord, 170 dans le Pas-de-Calais. Moins 24 postes en Segpa. Moins 49 postes en lycée professionnel, alors que les effectifs par classe sont parmi les plus élevés de France. Moins 389 postes en lycée général et technologique. Dans les écoles primaires et maternelles, aucune création de poste, alors qu'on prévoit une augmentation d'effectif de 1 420 élèves. Moins 5 postes dans les centres d'information et de documentation. Moins 40 postes d'agents administratifs. Aucune création en personnels santé-sociaux, alors que 85 établissements n'ont aucun personnel de service social attaché. Aucune création en personnels techniques et ouvriers, alors que l'académie souffre d'un déficit reconnu de plus de 600 postes. La disparition des surveillants et des aides-éducateurs se poursuit, non remplacés en nombre suffisant par les assistants d'éducation. Soient 940 suppressions d'emplois...

Cette politique liée aux choix budgétaires ne prend pas en compte le contexte socio-économique défavorable de la région et hypothèque gravement tout projet éducatif de rattrapage régional.

UNE RÉGION SINISTRÉE

Les établissements accueillent une population très défavorisée : le rapport Moisan-Simon montrait que le pourcentage de catégories socio-professionnelles défavorisées dans l'ensemble des établissements de l'académie de Lille dépassait celui des seuls établissements en Zep de l'académie de Créteil. La scolarisation des 2 ans, facteur de prévention de l'échec scolaire, est en diminution : dans le Pas-de-Calais, selon les chiffres de l'inspection académique, le taux de scolarisation, de 55 % à la rentrée 2002, est passé à 45 % cette année ! Les résultats aux évaluations CE2-6^e nous placent au-dessous des moyennes nationales. Les résultats au baccalauréat, après

avoir connu en vingt ans une hausse spectaculaire, baissent à présent.

Pourtant, après les sacrifices de notre économie régionale et de notre tissu social, ici plus encore qu'ailleurs l'éducation est un investissement, sans elle pas d'avenir pour nos jeunes. Nous voulons une école pour la réussite de tous, les moyens de mettre en œuvre des méthodes nouvelles, des innovations pédagogiques, du travail collectif en équipe, de lutter contre l'échec scolaire, de former le futur citoyen, de permettre son insertion sociale et professionnelle.

POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Début janvier, le Sgen-CFDT 59-62 appelle à réagir. Un premier rassemblement intersyndical de protestation a lieu à Lille. C'est le point de départ d'une série d'actions allant *crescendo* jusqu'à l'obtention souhaitée d'un plan d'urgence pour la région dans le cadre d'un collectif budgétaire. Depuis le 17 janvier et au moins jusqu'à fin mars, le Sgen-CFDT 59-62 dépose toutes les semaines un préavis de grève couvrant les actions locales d'établissements ou de services. Le 20 janvier, sont organisées grève et manifestation régionale intersyndicales. L'action carte scolaire est mise en avant dans la journée de défense de l'emploi. Parents et personnels, soutenus par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT, iront exiger le 25 février à Paris une éducation de qualité pour le Nord-Pas-de-Calais.

Elizabeth Bagault

EN BREF

MENACES SUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Fermetures de sections

Les BEP sont les plus touchés. L'académie d'Orléans-Tours obtient la palme dans ce domaine, avec plus de 20 fermetures. Ils sont fermés pour permettre l'ouverture de bac pro en trois ans et gagner ainsi, au bout de quatre ans, un quart des moyens. Mais leur nombre est aussi réduit drastiquement dans certaines spécialités, en comptabilité et en secrétariat. Le prétexte : on formerait trop de secrétaires et de comptables et le BEP ne déboucherait sur rien. Mais jamais les rectorats ne prennent en compte l'avantage réel en termes de recherche d'emploi que constitue la possession d'un BEP ; jamais ils ne proposent autre chose pour les jeunes filles, majoritaires dans ces filières, dont les choix de formation vont se réduire ; jamais il n'y a de réflexion sur la formation professionnelle à moyen terme.

Les mentions complémentaires sont aussi visées, leur nombre diminue régulièrement, il ne restait plus en 2004 que 6 000 élèves dans ces formations, tant l'offre s'est raréfiée.

Le secteur industriel est également touché, et c'est un savoir faire qui disparaît. En Côte-d'Or, il n'y a plus une formation publique de BEP ou de bac pro dans le secteur de la mécanique. L'enseignement technologique industriel aussi a droit aux restrictions : fermeture de BTS, de bac STI, de BT. Dans le même temps, les classes d'adaptation continuent d'être fermées, rendant plus difficiles les poursuites d'étude pour les élèves de LP.

Dégradation des conditions de travail et d'accueil

Les troisièmes préparatoires à la voie professionnelle deviennent des troisièmes de découverte professionnelle mais, au passage, les moyens sont diminués. Dans l'académie de Nancy-Metz, il ne sera plus possible de doubler la totalité de l'enseignement professionnel. Quant à l'enseignement général n'en parlons pas !

Regroupements de sections, augmentations des effectifs des classes, restrictions des capacités d'accueil, pressions sur les professeurs pour les contraindre, sans garanties, à des reconversions, autant de conséquences d'une politique de mépris vis-à-vis des personnels et des élèves. Au final, les élèves issus des milieux les plus défavorisés sont les premiers touchés par la politique gouvernementale.

DU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL (2)

Dans le numéro 141 de *Profession Éducation* (novembre 2004), un premier article permettait d'exposer la perception que se font les Français de l'Europe.

Alors que notre pays sera appelé à se prononcer, en juin prochain, sur l'acceptation ou non de la Constitution européenne, le Sgen-CFDT souhaite contribuer à une information indispensable.

Rappel

La Constitution européenne a été signée par les chefs d'État et de gouvernement le 29 octobre 2004 à Rome, à l'endroit où fut signé le traité fondateur de 1957.

Ratification

Le traité constitutionnel entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2006, à la condition que les 25 États membres l'aient ratifié.

L'absence de ratification par l'un au moins des États interdirait l'entrée en vigueur du traité. Dans cette hypothèse, il est prévu que, si les 4/5^e des États membres l'ont ratifié — et d'autres pas —, le Conseil européen « se saisit de la question ».

Constitution européenne et Constitution française

La Constitution européenne ne remplacera pas les constitutions nationales des pays européens. Elle co-existe avec ces constitutions et a sa propre autonomie. Elle définit le cadre dans lequel l'Union européenne peut agir. Rappelons que l'Europe a un système institutionnel distinct : Parlement, conseil des ministres, commission, cour de justice.

La Constitution européenne

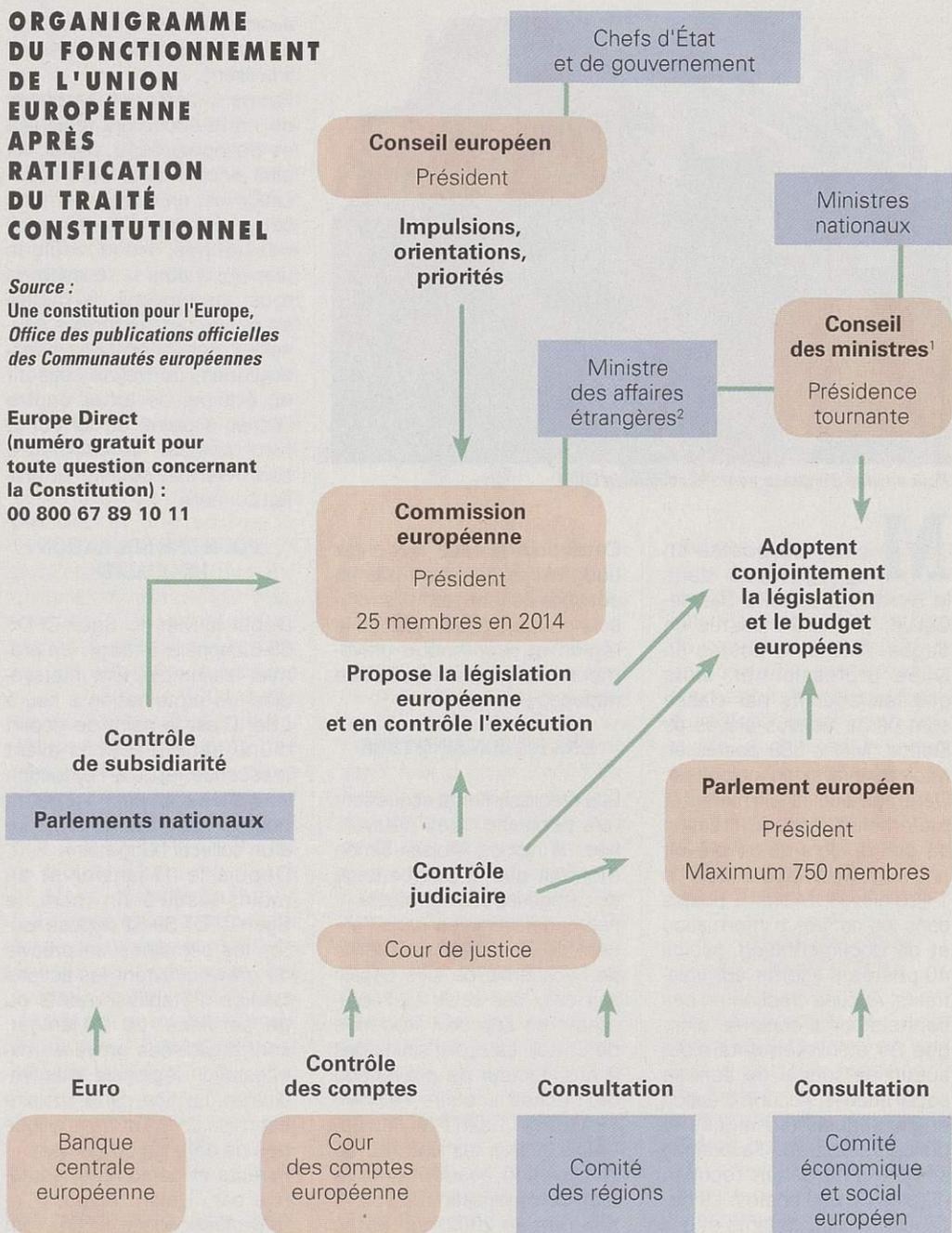
Elle est composée de 448 articles répartis en 4 parties :

1. Valeur, objectifs, compétences, procédures décisionnelles... ;
2. Charte des Droits fondamentaux ;
3. Politiques conduites et fonctionnement de l'Union ;
4. Procédures d'adoption et de révision de la Constitution.

ORGANIGRAMME DU FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE APRÈS RATIFICATION DU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL

Source :
Une constitution pour l'Europe,
Office des publications officielles
des Communautés européennes

Europe Direct
(numéro gratuit pour toute question concernant la Constitution) :
00 800 67 89 10 11



¹ Sauf dans les domaines où l'unanimité est requise, les décisions du Conseil des ministres doivent réunir 55 % des États membres représentant 65 % de la population de l'Union.

² Vice-président de la Commission européenne et chargé au sein du Conseil des ministres de la politique étrangère et de sécurité commune.

L'évaluation du système éducatif



Depuis quelques années, se fait sentir en France la nécessité d'une meilleure évaluation des résultats des politiques publiques. Ce besoin témoigne sans doute du recul des idéologies et du progrès d'un certain pragmatisme, sous l'influence des traditions politiques anglo-saxonnes, longtemps étrangères à notre démocratie. La mise en œuvre de la loi d'orientation sur la loi de finances (Lof) en est un exemple récent : son ambition initiale était de permettre aux élus de la Nation de fixer les orientations budgétaires en connaissance de cause. La Lof a donc été l'occasion de créer une batterie d'indicateurs permettant de confronter les résultats des politiques menées aux objectifs chiffrés qu'elles s'étaient donnés.

L'Éducation nationale ne pouvait rester à l'écart de cette évolution : on a vu se multiplier les tentatives d'évaluation, quantitatives ou qualitatives, du fonctionnement du système et des performances des élèves. Qu'elles soient réalisées par les services ministériels, comme la direction de l'évaluation et de la prospective, par des organismes indépendants comme le Haut Conseil pour l'évaluation de l'École, ou par des organisations internationales, comme l'OCDE, de nombreuses enquêtes permettent aujourd'hui de disposer d'un corpus de résultats diversifiés, souvent pertinents.

Le problème majeur reste trop souvent l'absence de volonté politique pour prendre vraiment en compte ces résultats et en tirer les leçons qui s'imposent pour le pilotage du système ou pour généraliser l'évaluation au service du projet que revendique le Sgen-CFDT.

Dossier coordonné
par Didier Parizot

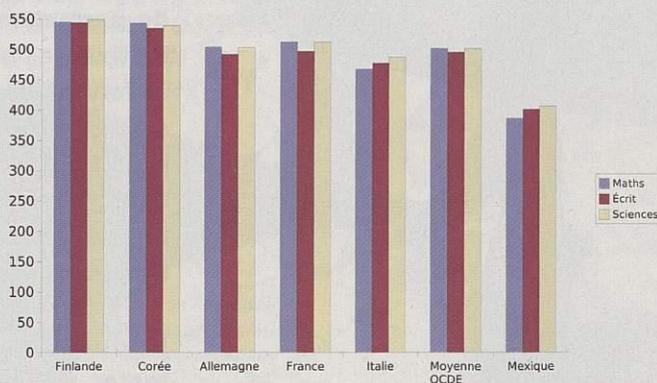
COMPARER LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES POUR ÉVALUER LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Le rapport du programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), initié par l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), interroge l'efficacité des différents systèmes éducatifs. Décapant.

Conçu pour fournir des indicateurs internationaux sur les connaissances et les savoir-faire des élèves âgés de 15 ans, Pisa porte sur trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. Après une première vague d'enquête en 2000, portant sur 32 pays, membres de l'organisation, et plus spécialement centrée sur la compréhension de l'écrit, une seconde vague a été menée en 2003, centrée sur la culture mathématique. Mais la reprise d'items déjà évalués trois ans auparavant a permis de pointer certaines évolutions. Parmi les 41 pays étudiés en 2003 figurent des pays du Sud, dans le but de mesurer les décalages avec les pays du Nord, seuls concernés par la première vague.

OBSERVER ET COMPARER LES COMPÉTENCES DES JEUNES

Pisa vise à évaluer dans quelle mesure les élèves approchant de la fin de leur scolarité obligatoire ont acquis les savoirs et les savoir-faire essentiels pour « relever les défis de l'avenir » en se demandant s'ils sont en mesure d'analyser, de raisonner et de communiquer leurs idées efficacement et s'ils auront la capacité de continuer à apprendre tout au long de leur vie. C'est sans doute pour mieux cerner les réponses à ces questions qu'a été ajouté en 2003 un quatrième domaine : la « résolution de problèmes » visant à évaluer la capacité des élèves, à partir d'une situation concrète à prendre en compte



des contraintes spécifiques, à trier et organiser les données de façon concrète, en vue de résoudre un problème ne relevant pas d'une discipline particulière.

Les capacités des élèves ont été mesurées de manière identique dans tous les pays participants, sur des échantillons représentatifs de toute la classe d'âge et donc pouvant se trouver dans différents niveaux d'enseignement ou dans différentes filières. Ainsi, pour la France, l'enquête a porté pour moitié sur des élèves de seconde générale ou technologique et pour un quart sur des élèves de troisième générale.

MESURER L'EFFICACITÉ DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ÉDUCATIFS

Les résultats bruts ne sont pas forcément les plus intéressants à étudier ; ils permettent néanmoins de constater que les jeunes Finlandais arrivent en tête dans tous les domaines, généralement suivis de près par les Coréens. Les Français, s'ils ne dépassent guère la moyenne, peuvent

se satisfaire de devancer leurs voisins allemands et italiens. Les résultats affinés en fonction des types de compétences évaluées sont beaucoup plus révélateurs des forces et des faiblesses des différents systèmes d'enseignement. D'autres comparaisons sont possibles : entre garçons et filles, par exemple, où l'on observe à peu près partout que les performances des garçons sont nettement moins bonnes en compréhension de l'écrit, mais légèrement meilleures en mathématiques et en sciences. Sans surprise, on constate partout que les élèves issus des milieux socialement et culturellement favorisés obtiennent des résultats plus élevés. Toutefois, l'écart n'est pas partout le même. L'Australie, le Canada, la Finlande et le Japon se distinguent par des niveaux élevés tant pour la qualité que pour l'équité : les performances de leurs élèves sont supérieures à la moyenne en mathématiques et l'origine socio-économique de ces derniers exerce sur leurs résultats un impact plus faible que la moyenne.

SÉLECTION SCOLAIRE PRÉCOCE ET INÉGALITÉS SOCIO-CULTURELLES

L'ambition de l'OCDE, à travers ce programme est de démontrer que certains types d'enseignement et d'organisation scolaire sont plus efficaces que d'autres, sans pour autant être plus coûteux. Ses conclusions ne sont certes pas à prendre pour argent comptant, mais devraient contribuer à faire avancer la réflexion. On notera, par exemple, que, d'après l'étude, « dans la plupart des pays qui ont obtenu de bons résultats, les collectivités locales et les écoles jouent aussi un grand rôle dans la définition du contenu de l'enseignement et/ou l'utilisation des ressources, et bon nombre d'entre elles ont entrepris de mettre en place des classes hétérogènes ». Et encore qu'« il est inquiétant de constater entre les écoles, en particulier dans les pays dotés d'un système très stratifié où la sélection est précoce, des écarts importants liés à des inégalités entre catégories socio-économiques devant les possibilités de formation ». S'il n'y avait qu'une leçon à retenir de Pisa, ce serait, comme le note le ministère dans son analyse des résultats, qu'est ici mis en œuvre un protocole d'évaluation relevant d'une « conception plus proche de celle en débat à propos du socle commun que de celle des programmes d'enseignement de nos différents niveaux scolaires ».

Didier Parizot

QUEL REGARD PORTER SUR PISA ?

Comme pour toute évaluation, les critères mobilisés dans l'étude Pisa doivent être interrogés et remis en perspective.

Ce qui n'enlève rien à la pertinence des analyses.

L'étude Pisa (voir ci-contre) compare et mesure, tous les trois ans, les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, les mathématiques et les sciences. Le dernier rapport, publié le 6 décembre dernier, met l'accent sur la culture mathématique.

UN REGARD PRUDENT

Si ce genre de rapport est très médiatisé et peut angoisser parents, élèves voire gouvernements, le Sgen-CFDT pense qu'il faut avoir un regard très réservé sur ce type de comparaisons, comparaisons effectuées, rappelons-le, dans 41 pays.

En effet, lors d'une table ronde, en novembre 2003 à Florence, réunissant les syndicats de l'éducation des pays industrialisés — dont le Sgen-CFDT —, nous avons pu nous rendre compte combien il fallait regarder avec une certaine circonspection les résultats de Pisa, ce qu'avait alors plus ou moins admis Andreas Schleider, le coordonnateur de l'enquête. Les tests sont effectués indépendamment des programmes scolaires en vigueur dans 41 pays et, de plus en plus, ils ne portent, comme nous l'avons vu, que sur certaines matières, réduisant de fait l'éducation à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques (François Fillon aurait dit le calcul...). L'Internationale de l'Éducation (IE) a, par l'intermédiaire, d'un communiqué, demandé la plus grande prudence.



Chambre noire

Quelles sont, aujourd'hui, les compétences nécessaires pour un jeune ?

Si l'on prend pour exemple la France, à 15 ans, avec les orientations et les redoublements, les élèves sont répartis dans différents niveaux :

- 2 % en premières générales et technologiques ;
- 19 % en secondes générales et technologiques ;
- 7,5 % en secondes professionnelles ;
- 27 % en troisième ;
- 7,5 % en Segpa ou techno ;
- 5 % en quatrième.

On comprendra que comparer les connaissances des élèves de 15 ans est pour le moins problématique...

Sur la question des budgets destinés à l'éducation, le rapport Pisa estime que des dépenses élevées ne sont pas nécessairement la clef du succès, citant l'exemple de la Finlande, des Pays-bas ou du Japon qui ont fait mieux que la moyenne alors que les USA, avec un budget plus élevé, ont eu des résultats inférieurs à la moyenne. Mais, comme le déclare Fred van Leeuwen, le secré-

taire général de l'IE, « nous pouvons être d'accord sur le fait que les seules dépenses ne sont pas un facteur déterminant, mais elles sont la condition nécessaire à un développement durable de l'éducation ».

DES OUBLIS GÉNANTS

Enfin, parmi les recommandations de Pisa, les termes dialogue, consultation, implication des enseignants reviennent souvent. Le Sgen-CFDT, tout comme l'IE, aurait souhaité que l'expression « les enseignants et leurs organisations représentatives » soit plus souvent utilisée (trois fois dans un rapport de 230 pages).

En conclusion, pour le Sgen-CFDT, ce genre de rapport peut tout au plus être un indicateur parmi d'autres où l'aspect « palmarès », « classement de pays » mais peut avoir des effets pervers.

Jean-Luc Villeneuve

L'ÉCOLE FINLANDAISE : QUAND EFFICACITÉ RIME AVEC ÉGALITÉ...

« En France, par exemple, il faut apprendre les choses par cœur. Je trouve ça idiot. On oublie tout dès qu'on passe à la chose suivante. Ici, on apprend plus en faisant, on est actifs et on peut choisir sa façon d'apprendre. »

Cette réflexion d'un jeune collégien fait partie du dossier sur « L'École en Finlande » publié en avril (n° 432) par les Cahiers pédagogiques, dossier coordonné par Päivi Sihvonen, pédagogue et universitaire à Helsinki.

Outre des informations, on trouvera des entretiens passionnants avec divers interlocuteurs (enseignants, parents, élèves) qui ont connu aussi le système français et qui proposent des éléments de comparaison. La France n'est pas vraiment à son avantage. Les collégiens finlandais sont habitués, chez eux, à beaucoup moins de pression, à ne pas passer leur temps à comparer leurs résultats et sont beaucoup plus actifs en classe.

On peut, à travers les pages très vivantes du dossier, avoir ainsi un aperçu concret d'un système mis en avant par l'évaluation PISA (champion en lecture et en maths) et qui arrive à concilier cette efficacité avec une assez grande égalité (pas de sélection précoce, valorisation des écoles qui font réussir les élèves les plus faibles — ce sont là-bas les « bonnes écoles »). Certains s'évertuent à expliquer ces bonnes performances en invoquant des causes extérieures à l'école... On peut en effet trouver dérangeant que ce système « marche » aussi bien en pratiquant une pédagogie active et en se centrant pleinement sur l'élève (qui est aussi un enfant ou un jeune), pour la réussite de tous. Il n'est pas question d'idéaliser cette école, qui a ses problèmes, également évoqués dans le dossier. Mais sans doute a-t-on intérêt à y aller voir de plus près, en ces temps de nostalgie malsaine pour les méthodes magistrales et autoritaires de « l'école d'autrefois »...

www.cahiers-pedagogiques.com

CNE : L'ÉVALUATION PROSPECTIVE

Créé en 1984, le comité national d'évaluation (CNE) est une autorité administrative indépendante. Il a pour mission d'évaluer l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) : universités, écoles et grands établissements relevant de l'enseignement supérieur.

Le comité national d'évaluation vient de rendre son rapport de fin de mandature, dressant « un bilan de synthèse sur l'état de l'enseignement supérieur ».

Gilles Bertrand, président du CNE, en a clairement précisé le contexte : projets de lois d'orientation pour l'école et pour la recherche et échéances européennes doivent nous interroger sur la place faite par la France à ses universités et à son enseignement supérieur. Il a également valorisé les apports de l'évaluation pour le pilotage des établissements, à condition de respecter certaines exigences : l'évaluation doit être transparente (les critères doivent être connus des évalués et le rapport publié), doit être globale (elle doit prendre en compte l'ensemble des missions d'un établissement et non les dissocier). Alors, elle peut s'intégrer dans une démarche de qualité globale et non se limiter à un empilement d'exigences (qui pourraient, en plus, être contradictoires).

La mise en place d'outils d'évaluation communs à l'espace européen leur donne la validité et l'importance nécessaires pour influencer la vie des établissements et la politique contractuelle. Reste à tenir compte des résultats affichés par le CNE pour redonner toute sa place à l'université dans l'enseignement supérieur et maintenir la qualité des enseignements... et de la recherche. Le CNE préconise de promouvoir l'évaluation, de développer la coopération entre établissements dans l'intérêt de l'étudiant, d'organiser la professionnalisation et de s'engager pour la recherche afin de faciliter la reconnaissance de l'université.

Les publications sont consultables sur le site du CNE :

www.cne-evaluation.fr

UN OUTIL NÉGLIGÉ, ET POURTANT...

Mise en place depuis de nombreuses années déjà pour permettre la réussite de tous les élèves, l'évaluation CE2-sixième n'est toujours pas utilisée de manière optimale.



Toutes les disciplines participent à la réussite scolaire des enfants.

Chambre noire

Nombre de rapports internes ou externes à l'Éducation nationale ne cessent de réclamer une évaluation du système éducatif français. À juste titre. C'est pourquoi, depuis une dizaine d'années, le ministère de l'Éducation nationale (Men) instaure l'évaluation de toutes les compétences attendues d'un élève en français et en mathématiques, d'abord en CE2 puis progressivement en 6^e, 5^e, en seconde, en grande section de maternelle, en cours préparatoire. Les items sont les mêmes sur tout le territoire français et conçus par le Men et modifiés chaque année. Le fait de ne retenir que les mathématiques et le français comme disciplines d'évaluation des élèves renforce encore leur poids déjà écrasant. La réussite d'un élève ne se résume pas seulement à cela. Quelques effets pervers existent aussi : classement des élèves, des classes, des écoles, des circonscriptions, bachotage pour permettre

aux enseignants de certaines classes d'être dans la norme.

OUTIL STATISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Néanmoins, les avantages l'emportent largement. Sur le plan national, il s'agit d'un outil statistique intéressant, car opérationnel depuis plusieurs années et qui permet d'observer l'évolution des élèves en fonction de situations diverses. Le ministère, les chercheurs en sciences de l'éducation et, plus généralement, tous ceux qui s'intéressent aux questions de l'enseignement ont à leur disposition des pistes de réflexion qui amélioreront le système dans son ensemble. Mais l'essentiel de l'intérêt de ces évaluations se situe au niveau de l'élève et de l'enseignant. L'analyse des compétences acquises ou non par les enfants doit permettre les remédiations nécessaires dans la classe mais, surtout, dans le cycle pour éviter les redoublements dont on sait par ailleurs

les inconvénients majeurs. De plus ces évaluations doivent être commentées avec les parents voire avec les élèves et elles permettent alors non seulement le contact nécessaire entre l'école et la famille mais aussi et surtout l'explication du travail pédagogique qui va être mis en place.

TROP SOUVENT NÉGLIGÉ

Hélas, cette évaluation est trop souvent vécue comme une charge de travail supplémentaire, peu d'inspecteurs accordant des remplacements ou du temps de service indispensables à ce travail. La formation à l'utilisation des évaluations nationales reste également beaucoup trop négligée.

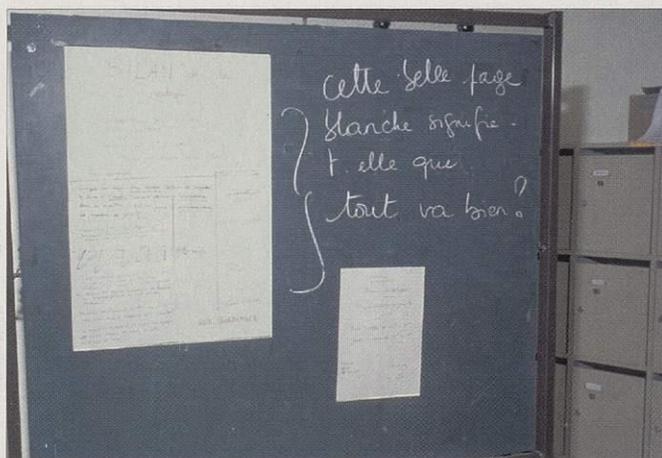
En conclusion, voilà un dispositif diagnostique et formatif qui devrait permettre le travail en équipe et en cycle ce que le Sgen-CFDT soutient depuis longtemps et qui n'est pas utilisé avec l'efficacité nécessaire.

Pierre Marjorie

ÉVALUEZ, ÉVALUEZ...

IL EN RESTE QUELQUE CHOSE

Les résultats des travaux publiés par la Direction de l'évaluation et de la prospective sont une source indispensable pour lire l'évolution de notre système éducatif. À nous de les utiliser, à présent.



Des outils d'aides à l'évaluation, au pilotage et à la décision.

Chambre noire

La création en 1987, au sein du ministère de l'Éducation nationale, d'une direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) montre, par son intitulé comme par le rang de direction qui lui était alors conféré, l'émergence de besoins nouveaux en matière de pilotage du système que le simple bureau des statistiques existant jusque-là ne pouvait satisfaire. Cette préoccupation rencontre au tout début des années quatre-vingt-dix celle d'un gouvernement soucieux, dans le cadre de la réforme de l'État, d'une évaluation systématique des services publics.

La DEP emploie aujourd'hui un peu plus de deux cents personnes, regroupées principalement dans ses trois sous-directions : sous-direction des études statistiques, sous-direction de l'évaluation et sous-direction des études prospectives et des outils d'aide au pilotage. Les missions qui lui sont fixées sont,

en premier lieu, d'évaluer le système éducatif et les politiques conduites par le ministère, à travers les études qu'elle mène seule ou en collaboration avec d'autres structures relevant de l'Éducation nationale (inspections générales, autres directions du ministère, rectorats...) et des organismes extérieurs nationaux ou internationaux.

DES ÉTUDES NOMBREUSES

À partir de ces études, la DEP a ensuite pour mission d'élaborer des prévisions et scénarios d'évolution du système éducatif à court et moyen termes. Enfin, elle conduit, en liaison avec les organismes de recherche compétents, des travaux de prospective à long terme, en particulier sur la relation formation-emploi.

Par ailleurs, la DEP conçoit et met à disposition des personnels, qu'il s'agisse des enseignants ou des diffé-

rents niveaux de la hiérarchie, des outils d'aides à l'évaluation, au pilotage et à la décision.

UNE LARGE DIFFUSION DES TRAVAUX

Pour diffuser ses travaux en direction du public, la DEP publie des recueils statistiques. Parmi eux, *L'état de l'École* qui apporte chaque année une analyse des coûts, des activités et des résultats de l'École, grâce à trente indicateurs qui couvrent l'ensemble du système, formation continue comprise, complétés par des indicateurs internationaux permettant les comparaisons. Cette somme est régulièrement complétée par *La géographie de l'École* qui présente les disparités géographiques actuelles touchant les moyens, l'environnement et les résultats de l'École.

Dans sa revue *Éducation et Formation*, la DEP traite des problèmes de fond. On retiendra en particulier son numéro spécial (n° 66 de juillet-décembre 2003) : « 18 questions sur le système éducatif », publié en prélude au débat sur l'École. Il présente des synthèses accessibles des travaux de la DEP sur une série de problèmes clés.

Didier Parizot

En savoir plus :
www.education.gouv.fr/stateval

TROIS QUESTIONS À CLAUDINE PERETTI

Directrice de la DEP

En dehors des travaux réguliers, comment sont décidés les thèmes étudiés par la DEP ?

Le programme annuel, publié au BO, est préparé par la direction, en concertation avec les autres directions du ministère, l'inspection générale, l'Insee, l'INRP... Ce programme est présenté au Conseil supérieur de l'Éducation : les suggestions des différents partenaires du monde éducatif sont les bienvenues, mais dans la plupart des cas l'initiative vient de la DEP elle-même.

Quels sont vos rapports avec les milieux de la recherche pédagogique ?

Nous travaillons beaucoup avec des équipes de recherche universitaires, en sciences de l'éducation comme en psychologie, sociologie et économétrie. Nous lançons des appels à contributions pour les faire participer à nos travaux ; par exemple l'évaluation des effets de la réduction de la taille des cours préparatoires a été partagée avec plusieurs laboratoires universitaires. Nous mettons aussi une partie de nos bases de données à la disposition des chercheurs. Mais nous n'avons pas officiellement de rôle fédérateur de la recherche.

Diriez-vous, comme certains, que le point faible du système aujourd'hui n'est plus l'évaluation, mais le fait qu'elle ne serve pas ?

Pas assez, c'est certain. Nos résultats sont relativement peu utilisés, que ce soit par les enseignants ou comme outils de pilotage. La prise de conscience de leur intérêt et de leur complémentarité avec l'évaluation traditionnelle des élèves progresse trop lentement. Nous nous efforçons de populariser nos travaux, mais cela doit passer par la formation initiale et continue et par le rôle d'animation des corps d'inspection.

V

LE RÔLE DU HCÉÉ : « ÉVALUER L'ÉVALUATION »

**Le Haut Conseil de l'évaluation de l'École
a publié de nombreux rapports, toujours très attendus.
La question centrale aujourd'hui est bien celle
de l'usage que l'on en fait.**

GLISSEMENT SÉMANTIQUE...

Le projet de loi d'orientation prévoit la disparition du Haut conseil de l'évaluation de l'École, dont les attributions, de même que celle du Conseil national des programmes, seraient transférées à un Haut Conseil de l'Éducation.

Ce nouvel organe, composé de membres désignés par les autorités politiques (présidents de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social), garantirait certes l'implication de la société dans la définition des objectifs du système éducatif.

Mais saura-t-il faire preuve de l'indépendance indispensable à sa mission d'évaluation ? Sans mettre en cause l'honnêteté des « experts mis à sa disposition par le ministère », on peut s'interroger sur la capacité du futur Haut Conseil à mener en toute transparence, et quel que soit le sujet, des évaluations aussi indiscutables qu'un organisme autonome et uniquement dévolu à cette tâche.

On déplorera donc la disparition prématurée d'une institution qui avait su faire ses preuves et jouer son rôle dans le débat sur l'Éducation.

www.cisad.adc.education.fr/hcee

Laurent Sirantoine a été membre du Haut Conseil de l'évaluation de l'École (HCÉÉ) durant son mandat à la commission exécutive de la fédération des Sgen-CFDT.

Tu as été membre du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École (HCÉÉ) de 2000 à 2004. Quel rôle joue cette instance en matière d'évaluation ?

Le HCÉÉ a pour mission non pas d'évaluer le système éducatif mais bien plutôt d'évaluer son évaluation. Il travaille dans trois axes : la synthèse des évaluations existantes sur un sujet donné, ce qu'en disent la recherche et les études ; l'élaboration de propositions ; dernier axe, moins développé, l'expertise des outils d'évaluation et des résultats des évaluations du système éducatif. C'est une instance qui comprend trente-cinq membres nommés par le ministre de l'Éducation nationale pour une durée de trois ans (une vingtaine de présents lors des réunions).

Comment le HCÉÉ a-t-il contribué à faire avancer la connaissance du système éducatif ?

Toute évaluation peut revêtir deux aspects : un aspect externe qui vise à rendre compte, voire à rendre des comptes, ce qui est normal et sain en démocratie, et un aspect interne, davantage destiné à faire évoluer le système, à aider à son « pilotage ». Le HCÉÉ a toujours gardé à l'esprit ces deux facettes de l'évaluation. Ainsi sur chaque thème de travail, il demande à des « experts » de faire un rapport (pour rendre compte), ce rapport n'engageant que ses rédacteurs, et à partir de ce rapport le HCÉÉ



La culture de l'évaluation progresse.

produit un avis (pour orienter les décisions). L'avis et le rapport sont rendus publics ensemble, et ils sont maintenant très attendus.

Quels ont été les travaux les plus marquants du HCÉÉ ?

Le HCÉÉ a jusqu'alors rendu publics 12 rapports et avis ; la plupart sont de grande qualité ; à mon sens, les plus marquants sont celui sur les forces et faiblesses de l'évaluation du système éducatif français rédigé par Claude Pair et celui ayant servi de diagnostic au débat sur l'École rédigé par André Hussenet. Le premier dresse un panorama saisissant de l'ensemble des dispositifs d'évaluation existants ; le second donne une bonne photographie du système éducatif.

Quel état des lieux fais-tu de l'évaluation dans le système éducatif ?

La culture de l'évaluation progresse. Le ministère de l'Éducation nationale a fait beaucoup d'efforts en matière de productions d'évaluation, tant dans l'enseignement scolaire que dans l'enseignement supé-

rieur : la création d'une direction de l'évaluation (quel que soit son nom), la publication d'une géographie de l'École, la mise en place d'indicateurs (IPES, ICoTep ...), le travail du Comité national d'évaluation (enseignement supérieur)... Nous disposons d'un foisonnement de travaux, d'outils, de chiffres, de constats, de rapports. Je ne pense pas qu'il y en ait trop, mais tout cela n'est pas organisé, coordonné, ni cohérent. La question décisive, qui reste le point faible aujourd'hui, est celle de l'usage que l'on fait de toutes ces évaluations : bien souvent elles ne servent pas.

Justement, les avis du HCÉÉ ont-ils été suivis d'effets ?

Pas celui qui proposait de mieux utiliser les évaluations en tout cas ! Il est vrai que l'avis sur la réduction de la taille des classes, premier avis rendu par le HCÉÉ, a été souvent cité au moment de la mise en place des cours préparatoires à faible effectif, mais il s'agissait en fait d'une commande du ministre de l'époque, Jack Lang. Les autres avis n'ont pas été suivis d'effets. ■

LOI ORGANIQUE DE FINANCES

**Avec cette nouvelle loi en vigueur dès 2006,
le Parlement joue un rôle plus important
dans la gestion et le contrôle des dépenses publiques.**



Chambre noire

Développer une culture de résultats dans le système éducatif.

A partir du 1^{er} janvier 2006, une nouvelle procédure budgétaire s'applique au budget de l'État. La gestion publique va passer d'une culture de moyens à une culture de résultats. Cette nouvelle gestion reposera sur la performance. C'est au Parlement qu'il reviendra de mesurer cette performance et de faire les choix stratégiques en fonction des résultats. Le Parlement définira les résultats attendus dans un projet annuel de performance associé au projet de loi de finances au regard du rapport annuel de performance, associé à la loi de règlement de l'année n-1.

ÉVALUER LES DÉPENSES PUBLIQUES

La loi organique relative aux lois de finances impose au Parlement d'évaluer les finances publiques. Il va avoir un rôle plus actif dans l'autorisation des dépenses, avec la possibilité de modifier la répartition des crédits entre programme d'une même mission, ministérielle ou interministérielle. Le gouvernement devra

justifier devant le Parlement l'utilisation des crédits dès le premier euro.

MISSIONS, PROGRAMMES, ACTIONS

Pour ce faire, le budget de l'État est divisé en missions. Chaque mission est déclinée en programmes. Pour réaliser un programme, il est défini des actions. Afin de pouvoir évaluer un programme, il est pourvu d'objectifs précis et assorti d'indicateurs de performance.

Le Sgen-CFDT est directement concerné dans son champ par deux missions interministérielles : Recherche et Enseignement supérieur d'une part, et Enseignement scolaire d'autre part. La mission Enseignement supérieur est déclinée en treize programmes dont six concernent l'Éducation nationale et un l'enseignement agricole. La mission Enseignement scolaire est déclinée en six programmes.

Le projet de loi de finances 2005 a été présenté avec les avant-projets annuels de performances des programmes.

Il est donc possible d'analyser les indicateurs de performances que l'État prévoit. À ce jour, les comités techniques paritaires de l'enseignement supérieur comme celui de l'enseignement scolaire n'ont pas été consultés pour donner leur avis sur la pertinence de ces indicateurs. Le ministère travaille seul.

PERPLEXITÉ DEVANT CERTAINS INDICATEURS

Si pour la majorité d'indicateurs, le ministère reprend ou peut reprendre des données déjà collectées, l'avant-projet laisse perplexe sur la pertinence de certains autres, par exemple dans le programme « vie de l'élève » : pourcentage de jeunes consommateurs de tabac, alcool et drogues illicites.

Les actions entreprises en matière d'éducation sont souvent à long terme. Les résultats ne sont pas annuels. Comment le Parlement considérera-t-il un objectif qui ne sera pas atteint dans le cadre de loi de finances qui, elle, reste annuelle ? Le Parlement devra mettre en perspective pluriannuelle les choix d'une loi de finances annuelle. Mais qu'advient-il en cas de changement de majorité parlementaire pour la continuité d'une action ?

Avec la nouvelle loi organique (Lolf) relative aux lois de finances (qui remplace l'ordonnance de 1959), le Parlement se trouve doté d'un vrai pouvoir de choix sur les dépenses publiques et d'évaluation. L'objectif de la Lolf votée à l'unanimité est bien de renforcer la démocratie.

Odile Ravoux

OBJECTIF BAC

Degré zéro de l'évaluation, le pourcentage de reçus au baccalauréat reste pourtant un des indicateurs les plus commentés du système ; signe évident : cette fétichisation de l'examen dont on constate, à chaque occasion, les effets pervers.

Qu'il s'agisse du résultat national de chaque session, dont l'évolution est toujours perçue négativement (selon les cas, c'est le niveau des candidats qui baisse ou c'est celui des exigences...), qu'il s'agisse des performances locales souvent proclamées devant des assemblées de rentrée, convaincues qu'elles n'y sont pour rien — du moins si elles sont mauvaises — ou qu'il s'agisse des statistiques comparatives publiées dans la grande presse. Celles-ci furent interprétées, à leur origine, comme une incarnation de la dérive consumériste qui atteignait l'École. Face à cette agression, le système a su produire des indicateurs plus sophistiqués et donc plus justes qui rendent compte de la « valeur ajoutée » résultant de la politique des établissements. Cette démarche compare les résultats bruts aux résultats escomptables en fonction des origines sociales du public accueilli et ne limite pas l'étude aux seuls élèves de terminale, prenant en compte le devenir des cohortes entrées en seconde. Mais on semble avoir souvent plus débattu de la pertinence de ces indicateurs que des informations qu'ils apportent...

Quant à l'objectif de 80 % fixé par la Nation à son École par la loi d'orientation de 1989 et maintenu dans l'actuel projet de loi, rappelons qu'il doit être compris comme le pourcentage des jeunes d'une génération poussant leurs études jusqu'au niveau du baccalauréat, y compris professionnel ; il ne s'agit évidemment pas d'un pourcentage ponctuel de réussite à l'examen.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Composé de onze membres, personnalités diverses issues de la société civile, d'universitaires et de personnalités qualifiées venant de l'enseignement agricole, l'observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA) a pour mission d'analyser, de synthétiser et de diffuser les données statistiques de l'enseignement agricole tant public que privé. Il formule des propositions et des recommandations.

L'Observatoire est un organisme indépendant, sans pouvoir de décision. Il a la responsabilité de formuler des avis, des propositions et des recommandations, pour aider l'enseignement agricole à définir ses objectifs, développées dans son rapport annuel qu'il rend public.

Ce rapport annuel est divisé en deux parties. Une première partie présente un panorama, actualisé chaque année, permettant de suivre l'évolution de l'enseignement agricole dans le temps, dans l'espace et par rapport aux autres systèmes de formation. La seconde partie propose des thèmes particuliers s'inscrivant dans une démarche d'analyse et d'évaluation (sur les exploitations agricoles des lycées, les internats, la vie sociale et culturelle des établissements, les missions de développement, l'insertion professionnelle, etc.). Depuis deux ans ces thèmes sont discutés à l'occasion de journées d'études spécifiques.

Le Sgen-CFDT espère que sera garantie l'indépendance de l'ONEA et que celui-ci préservera à ses rapports la pertinence et l'impertinence qui ont jalonné sa démarche depuis sa création. Le Sgen-CFDT souhaite que l'ONEA se saisisse encore plus de la mission d'évaluation du système, en particulier sur la question des moyens ou des évolutions entre public et privé, comme nous l'avions demandé au Conseil national de l'enseignement agricole d'octobre 2003 et décembre 2004.

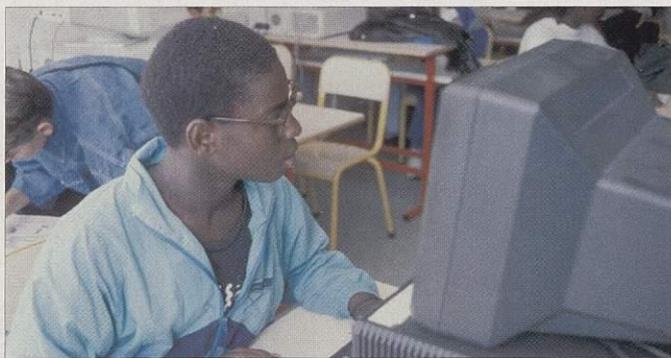
OBSERVER, ÉVALUER, PROPOSER, MAIS ENSUITE ?

Les rapports d'évaluation sont à présent largement diffusés et accessibles à tous. Reste la question de la volonté politique de faire progresser le système éducatif. Encore un effort...

L'évaluation doit permettre de repérer ce qui fait éventuellement obstacle dans la mise en œuvre de dispositifs nouveaux : ainsi, la politique des cycles inscrite dans la loi de 1989 a manifestement rencontré des difficultés à se mettre en place sans qu'on s'interroge réellement sur ce qui faisait problème. La conception par cycle des programmes pour l'école en 2000 constituait sans doute un progrès déterminant, encore fallait-il mettre en évidence les autres obstacles. C'est la raison pour laquelle le Sgen-CFDT a une fois de plus, à l'occasion de l'examen de ces nouveaux programmes par le Conseil supérieur de l'Éducation, demandé que soit menée une démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la politique des cycles. Peine perdue, et l'on retrouve aujourd'hui, dans le projet de loi du ministre Fillon la négation de fait de la politique des cycles par la possibilité de faire doubler à la fin de chaque année scolaire. Redoublement ? Là, pour le coup, l'évaluation existe et toutes les approches sont concordantes, qu'il s'agisse des travaux du ministère (DEP-IGEN) de la recherche (Iredu, entre autres), de l'avis rendu par le HCÉÉ : le redoublement est nocif !

LA QUESTION CENTRALE : LE PILOTAGE DU SYSTÈME

L'évaluation est un instrument utile au pilotage du système éducatif si l'on veut bien ne pas fermer les yeux sur ses résultats pour des raisons idéologiques ou économiques, si l'on veut bien ne



Le projet est au centre du pilotage du système éducatif.

pas renoncer au pilotage, ce qui est trop souvent le cas dans le système éducatif. L'évaluation est aussi ce qui donne du sens à l'expérimentation. Si l'on ne veut pas que soient dits expérimentaux des dispositifs qu'on « oublie » à la marge du système, dans un statut expérimental intemporel (cf. les lycées expérimentaux de la période Savary), il faut que l'évaluation permette de transformer l'expérimentation concluante en innovation par la généralisation du dispositif au bénéfice de l'ensemble du système éducatif.

L'ÉVALUATION AU SERVICE DU PROJET

Pour le Sgen-CFDT, la politique éducative à mener pour la réussite de tous les jeunes est centrée sur le projet quel que soit le niveau de scolarité, quelles que soient les pédagogies mises en œuvre ; ce projet combine les orientations nationales, la politique éducative territoriale (académie, bassin de formation), la mise en œuvre par le projet d'école, d'établissement, d'université. L'évaluation doit d'abord être formative et ce principe doit

s'appliquer aussi bien concernant les travaux des élèves, que le travail des personnels, les établissements et la politique éducative, territoriale ou nationale. Il s'agit donc d'élaborer et de mettre en place des dispositifs d'évaluation qui favorisent la « progression » individuelle et collective.

En 1992 déjà, le Sgen-CFDT réclamait la création de missions à l'évaluation dotées de moyens, destinées à proposer des critères d'évaluation, recueillir les avis des évaluateurs — fonctionnaires de l'Éducation nationale exerçant cette fonction de façon temporaire — à faire rapport à l'administration de rattachement sur l'objet de l'évaluation...

Ces missions créées au plan national et académique n'exerceraient pas de pouvoir hiérarchique et seraient des émanations du CSE et des CAEN ou mises en place sur avis de ces instances. La mise en place de certaines structures comme le HCÉÉ ou le CNE a pu constituer un progrès dans ce sens. Il reste cependant beaucoup à faire pour une évaluation au service du projet.

Raymonde Picuch

Les quatre saisons des élu/es

Membres et militants du Sgen-CFDT élus par les personnels Tos pour trois années, nous les représentons dans les commissions administratives paritaires académiques (Capa) pour tout ce qui concerne la carrière des personnels : les titularisations, le tableau d'avancement, les changements de spécialité, la liste d'aptitude, les bonifications, les contestations de notation, les refus des demandes de travailler à temps partiel, les mutations, les conseils de discipline...

DÉFENSE DES DROITS

Pour le tableau d'avancement, une liste des promouvables est établie par l'administration. Nous questionnons sur le fond le bien fondé des critères retenus (par exemple, la note...) qui favorisent la promotion de certains agents au détriment des autres. Mais nous apportons aussi une attention toute particulière au respect des critères de classement des promouvables. Un cas concret s'est présenté en la personne de M. Legentil, maître ouvrier qui était classé 12^e sur la liste des agents promouvables au rang de maître ouvrier principal en 2002, mais qui n'était plus classé que 31^e l'année suivante. Une erreur s'était produite au moment de la prise en compte des critères



Guillaume Touzé

de classement. L'élu Sgen-CFDT est intervenu auprès du président de la Capa pour qu'une vérification soit faite et que l'agent retrouve la place qui correspondait à son barème. L'agent a ainsi pu faire valoir ses droits et a été reclassé en 4^e position sur la liste des promouvables.

ACTIONS DE TERRAIN

Pour les demandes de mutation, nous conseillons nos adhérents dans la façon de remplir leur demande pour

qu'ils puissent bénéficier d'un maximum de points, augmentant ainsi leur chance d'obtenir le poste désiré, dans l'éventualité de sa vacance. Lors de la Capa nous sommes très attentifs au bon déroulement des attributions des postes vacants en fonction des critères préalablement définis. Généralement, nous avons peu à intervenir sur ces demandes, sauf quelques cas où elles sont liées à des situations sociales particulières ou quand elles se doublent d'un avis médical. Nous représentons et assistons également les agents lors de la commission de réforme concernant les accidents de travail : validation des décisions prises sur la nature et la gravité de l'accident dont a été victime l'agent, consultation sur la décision d'attribution de taux d'incapacité selon les barèmes en vigueur... Sur le terrain, nous renseignons nos collègues adhérents, sympathisants et non adhérents, sur l'actualité les concernant. Nous assurons la défense de leurs droits, et les invitons avant tout à respecter leurs obligations.

Patrice Bourgeois

AU PRINTEMPS, LES PERSONNELS TOS TU DÉFENDRAS

Patrice Bourgeois,
51 ans, est ouvrier
professionnel magasinier
au lycée François
Arago de Reims depuis
septembre 2001.
Militant du Sgen-CFDT
depuis 6 ans, il est élu
académique depuis 2004
et membre du conseil
technique des personnels
Tos de l'académie
de Reims.

MAIS ENCORE...

Outre le travail le plus connu portant sur les mutations et les promotions, les commissions administratives paritaires académiques (Capa) sont également amenées à traiter des cas plus particuliers comme :

- le refus de titularisation : les personnels nouvellement nommés font dans certain cas l'objet d'un refus de titularisation. Le rôle de l'élu est, après analyse de la situation, de proposer son renouvellement de stage dans un autre établissement ;
- les révisions de notation : chaque année, les Capa sont amenées à émettre un avis sur les notations qui sont baissées ou gelées, l'intervention de l'élu peut permettre aux collègues d'avoir une meilleure note et, parfois, de bénéficier d'une bonification ;
- les refus des demandes de travail à temps partiel : dans certains établissements, les supérieurs hiérarchiques émettent des avis défavorables aux demandes des collègues qui souhaitent travailler à temps partiel. Ces cas sont débattus en Capa. Dès connaissance des dossiers transmis par l'administration, l'élu s'informe auprès des collègues concernés du pourquoi de ce refus. Ce travail ainsi effectué, l'intervention de l'élu permet dans certains cas de donner satisfaction aux collègues ;
- les conseils de discipline : lorsqu'un agent est convoqué à un conseil de discipline, le travail de l'élu est très important. Il faut réunir tous les éléments permettant d'avoir la meilleure position pour assurer sa défense, et ainsi avoir un jugement le plus équitable possible.

Les Capa sont également consultées sur les demandes de congé de formation, de détachement, etc.

L'INCIDENCE DU TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour l'année 2005, les personnels sont mis à disposition des collectivités territoriales mais restent entièrement gérés par l'État. Les rectorats organiseront donc, pour les personnels Tos concernés par le transfert et pour la dernière année, des Capa telles que nous les connaissons actuellement. À l'exception des Tos en fonction dans les services déconcentrés (IA et rectorats) et les établissements publics autres que les EPLE (universités, IUFM...) qui, eux, ne sont pas transférés.

En 2006 et 2007, les changements d'affectation des Tos en EPLE relèveront, pendant les phases de mise à disposition et de détachement, de décisions conjointes de l'Éducation nationale et de la collectivité locale d'affectation. Dès l'intégration de l'agent dans la Fonction publique territoriale, les mutations relèveront de la seule compétence des collectivités territoriales où les élus des listes CFDT auront également un rôle très important et assureront la défense de tous les personnels.

PREMIER DEGRÉ

LA MATERNELLE FRAGILISÉE

La carte scolaire de la rentrée 2005 frappe durement les écoles. Parmi elles, l'école maternelle est particulièrement touchée.

La croissance continue du nombre d'élèves dans les écoles primaires conduit les inspecteurs d'académie à ouvrir des classes. Comme leur dotation en postes est nettement insuffisante, ils en retirent là où ils estiment que ce sera le moins difficile. À cette triste loterie, c'est souvent l'école maternelle qui tire le mauvais lot.

SOMBRES PERSPECTIVES

La conséquence est double. D'abord sur l'offre de scolarisation des enfants de moins de trois ans, qui ne cesse de reculer depuis les dernières rentrées. Mais aussi sur les autres niveaux de la maternelle qui voient très souvent leur nombre d'élèves par classe repartir à la hausse, alors que toutes les études convergent pour montrer qu'une bonne scolarisation en maternelle nécessite des affectifs allégés. Cette dégradation des conditions d'apprentissage des élèves de maternelle s'aggrave d'une polémique persistante sur l'utilité d'une scolarisation précoce. Après les dénigractions du ministre Ferry sur l'efficacité de la scolarisation des tout-petits, l'attaque privilégiée actuellement l'externalisation, le service rendu aux familles. Ce serait le



Chambre noire

Les études convergent ; une bonne scolarisation en maternelle nécessite des affectifs allégés.

rôle naturel des collectivités locales, voire du secteur privé de l'accueil éducatif des plus jeunes enfants ! Le Sgen-CFDT a toujours été favorable aux collaborations entre les divers professionnels de la petite enfance et à la recherche d'une cohérence optimale des différents modes d'accueil. Mais quelle crédibilité et quelle place restera-t-il à l'Éducation nationale si sa participation à l'effort d'éducation des tout-petits se traduit par un désengagement progressif ?

RELANCE DE L'ACTION

C'est pourquoi le Sgen-CFDT participe à une relance de l'action en faveur de l'école maternelle au côté des partenaires qui avaient lancé en 2003 le mot

d'ordre « Pas touche à l'école maternelle ». L'action développée dans les semaines de venir s'appuiera sur une lettre ouverte aux élus nationaux et locaux pour les mettre face à leurs responsabilités de décideurs. Sur un sujet aussi sensible et qui concerne autant de personnes — enfants, parents, enseignants — la mobilisation a toute chance de se révéler efficace.

André Deleuze

Pas touche à l'école maternelle !



CONCOURS

Autorisation d'absence pour les concours du second degré

Un *Bulletin officiel* spécial paraît chaque année concernant les concours et rappelle que deux jours d'absence peuvent être accordés aux enseignants à condition de précéder immédiatement le premier jour des épreuves en décomptant les jours ouvrables, dont le samedi, que l'enseignant ait cours ou non ces jours-là.

Le décret concernant les assistants d'éducation précise qu'en sus du crédit d'heures, ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence qui sont compensées ultérieurement.

Dans un cas comme dans l'autre, ces autorisations d'absence sont « facultatives » : elles sont laissées à l'appréciation du chef d'établissement.

Concrètement, il faut adresser par écrit une demande d'autorisation d'absence à son chef d'établissement suffisamment tôt pour qu'il ait le temps d'organiser le service pendant cette période. S'il demande de récupérer les heures non effectuées, il faut faire des propositions. Par contre, s'il signifie un refus, il faut contacter sans tarder le Sgen-CFDT.

CARTE SCOLAIRE

Suppression de poste par mesure de carte scolaire

La décision de supprimer un poste est prise par le recteur après consultation du comité technique paritaire et du conseil d'administration (CA). C'est ce dernier qui désigne la (les) discipline(s) concernée(s). À défaut de volontaires, c'est le dernier arrivé dans l'établissement qui est touché ; en cas d'égalité, le barème commun du mouvement interacadémique est pris en compte.

Les personnels concernés participent obligatoirement au mouvement intra-académique pour retrouver une affectation. Une bonification de

1 500 points leur est accordée sur l'établissement de départ, sa commune et son département, à condition de n'exclure aucun type d'établissement (à l'exception notable des agrégés qui peuvent ne demander que des lycées). Il est possible d'émettre d'autres vœux plus précis, mais ceux-ci ne seront pas bonifiés.

En cas de satisfaction d'un de ces vœux, tous les droits liés à la mesure de carte scolaire sont perdus, hormis celui de redemander son ancien poste avec, à nouveau, 1 500 points de bonification.

TRANSFERT DES PERSONNELS

Calendrier et personnels concernés par les transferts

Ne sont pas transférés les personnels Tos en fonction dans les territoires d'outre-mer, les services déconcentrés (inspections d'académies et rectorats) et les établissements publics autres que les EPLE (universités, IUFM, Creps, grands établissements...) ni les personnels de la filière Laboratoire.

Par contre, depuis le 1^{er} janvier 2005, les personnels Tos sont mis à disposition des départements pour ceux qui exercent dans les collèges, des régions pour ceux qui exercent dans les lycées.

700 à 1 000 personnes participant à la gestion des Tos sont également concernées. Pour l'essentiel, ce sont des personnels administratifs exerçant dans les rectorats, également quelques personnels de santé-sociaux des services du personnel et quelques informaticiens. Ils seront mis à disposition des collectivités territoriales et ces transferts se feront sur la base du volontariat. Ils dispo-

seront du même droit d'option que les Tos entre le détachement sans limitation de durée et l'intégration dans la Fonction publique territoriale (FTP), mais dans les cadres d'emploi existants. Un décret précisera pour chaque corps d'origine le cadre d'emploi d'accueil et les modalités de reclassement dans ledit cadre d'emploi. Lorsque ce temps n'aboutira pas à un emploi entier, la fraction d'emploi correspondante donnera lieu au versement d'une compensation financière au profit de la collectivité territoriale.

Les personnels en situation interruptive d'activité (congé parental, congé longue durée, disponibilité...) ne bénéficieront pas du droit d'option s'ils ne sont pas en fonction au moment du décret de transfert définitif. Les organisations syndicales ont demandé au ministère que ces personnes en soient informées individuellement et très rapidement, avant le début des opérations de mutation.

L'année 2005 est une année transitoire : les Tos continuent d'être gérés et rémunérés par l'État tout en étant placés sous l'autorité des collectivités territoriales. C'est donc l'État qui organise pour la dernière année les recrutements, les mutations et les promotions et les titularisation dans le cadre de la loi Sapin.

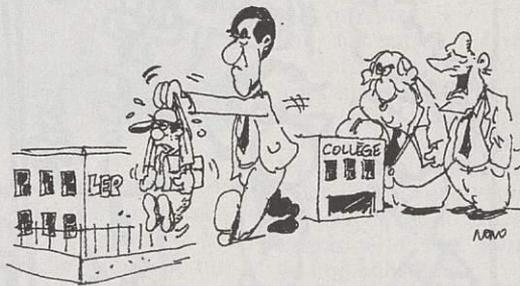
Ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier 2006 que les personnels devront choisir, dans un délai de deux ans, c'est-à-dire avant le 31 décembre 2007 :

- soit le détachement dans une des collectivités sans limitation de durée, donc de rester fonctionnaires d'État ;
- soit l'intégration à la collectivité territoriale dont ils dépendent, donc de devenir fonctionnaires territoriaux.

Il n'y a donc aucune précipitation pour faire un choix. Il peut être nécessaire, avant de choisir, d'étudier la situation de chacun avec l'aide des militants du Sgen-CFDT.

NOUVELLE TROISIÈME

Découverte professionnelle



Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 7 février 2005 a massivement rejeté les projets de textes d'orientation concernant les options de découverte professionnelle de trois heures et six heures. Le Snes, qui s'était abstenu au CSE du 24 juin 2004, a voté contre, découvrant que les projets organisaient une orientation avant la fin de la scolarité obligatoire, s'inscrivant ainsi dans le projet de loi d'orientation !!! Le Sgen-CFDT a quant à lui rappelé son opposition à la préorientation et s'est donc prononcé contre les projets proposés, en cohérence avec ses votes précédents.

Les classes et les options de découverte professionnelle sont régies par l'arrêté du 2 juillet 2004, paru au Bulletin officiel n° 28 du 15 juillet 2004. Les textes qui viennent d'être présentés au CSE sont des « textes nationaux d'orientation pédagogique » et ne constituent pas des programmes, mais ce sont les seules informations officielles sur le contenu de la découverte professionnelle.

Le texte d'orientation pour l'option de trois heures pourrait être intéressant si ce module

était intégré aux enseignements obligatoires. Le texte concernant l'option de six heures est surtout remarquable par son imprécision, l'objectif du ministère, l'orientation précoce d'un certain nombre d'élèves, étant atteint. D'ailleurs, le recteur Bloch, qui a présidé le groupe de travail, commence à parler de classe d'initiation professionnelle... Car la vocation de ce module est bien la constitution de classes en lycée professionnel, avec de nombreux problèmes en perspective. On ne sait pas, par exemple, qui du département, de la région ou de l'État finance transports et manuels puisque ces collégiens ont le statut « promotionnel » de lycéens. On ne sait pas non plus si ces élèves pourront suivre les enseignements de sciences de la vie et de la terre, de musique ou de technologie...

Enfin, le maintien des moyens existants pour les actuelles troisièmes dérogatoires n'est pas assuré ; il faudra se battre pour obtenir les dédoublements nécessaires en enseignement professionnel et général et pour imposer une limitation des effectifs.

PRÉCISION

Dans *Profession Éducation* n°143 (janvier 2005), dans l'article *Les Cop observés*, nous avons écrit : « Le Sgen-CFDT a ensuite évoqué la disparité énorme et inacceptable entre CIO d'État, en manque de moyens, et les CIO départementaux, en rappelant qu'il est favorable à une décentralisation des services (mais pas des personnels !) au niveau des régions ».

Il fallait lire que le Sgen-CFDT est favorable à une décentralisation des moyens des services, équipements et bâtiments, mais pas des personnels...



UN SYNDICAT GÉNÉRAL



NOVO + michel Debry

Rappel des épisodes précédents :

1. De la CFTC à la CFDT, Profession Éducation n° 141
2. Création du Sgen-CFDT, Profession Éducation n° 142
3. Un syndicat laïque, Profession Éducation n° 143

ÉCOLE PUBLIQUE OU ÉCOLE PRIVÉE : IL FAUT CHOISIR

Dans un court essai sous forme d'adresse aux parents, Philippe Meirieu développe les raisons qui le conduisent à estimer qu'aujourd'hui nous sommes « devant un choix décisif : nationaliser l'enseignement privé ou privatiser l'enseignement public ».



Il ne s'agit pas pour lui de s'en prendre par principe idéologique à l'enseignement privé — il a lui-même enseigné dans le privé et, comme 49 % des familles françaises, il a mis son fils aîné à un moment donné dans ce type d'établissement — mais il pense que cette concurrence entre école privée et école publique est « mortifère pour l'avenir de notre démocratie ». Estimant que la situation actuelle ne peut perdurer, Philippe Meirieu explique avec des exemples très précis les conséquences dramatiques de cette concurrence et rappelle que le caractère propre des établissements privés n'a plus de signification puisque seuls 10 à 15 % des parents qui « confient leurs enfants à une "école catholique" le font pour des motifs

à caractère religieux. » Aussi, il pense qu'il y a urgence d'unifier les deux systèmes pour mettre en place « une École de la République qui garantisse l'avenir de la démocratie. [...] Une École de qualité qui inspire confiance à chaque famille et offre à tous les mêmes chances. »

Dans un contexte difficile, Philippe Meirieu clame sa confiance en l'avenir, à condition de très vite réagir.

Nous mettrons nos enfants à l'école publique...

Philippe Meirieu
Éditions des Mille et une nuits, 2005, 103 pages, 9 €

DÉAMBULATIONS POÉTIQUES

On trouve dans le dernier film de Miyazaki les mêmes qualités que dans ses derniers films : qualité du dessin, du cadre, talentueux mouvements de caméra, fluidité de l'animation ; tout est haut de gamme et c'est un régal pour l'œil.



Mais un film d'animation de deux heures se doit d'avoir aussi un scénario solide, et ce n'est que partiellement le cas. C'est d'un conte qu'il s'agit, c'est un « il était une fois » avec un prince charmant, une jeune fille modeste, chapelière de son état, victime d'un sort la transformant en

« mamie ». Il y a des méchants (des sorciers et des sorcières) et des bons, tout cela dans un contexte de guerre qui aurait dû être plus exploité car c'est la vraie originalité du film. Les sorts, bons et mauvais, sont nombreux, les portes s'ouvrent sur d'autres univers. Bref tout est en place mais néanmoins le scénario est décevant, trop complexe, pas forcément clair et mélangeant trop d'éléments. À voir de la maternelle à l'université.

Le château ambulant

Miyasaki
Film d'animation, Japon, 1h59, 2005

DE NOUVEAUX REGARDS

Voici un film qui aborde le sujet de la Shoah par cette question : qu'est-ce que cela représente pour deux jeunes gens d'aujourd'hui, israélien et allemand ? En effet, Eyal est israélien, agent secret et exécutif de palestiniens repérés comme terroristes par le Mossad. Il ne se pose pas de questions et est sûr de la justesse de ses croyances jusqu'à ce jour où sa femme se suicide et où il lui est demandé de repérer un ancien officier nazi exterminateur de juifs



pendant la guerre, au travers des deux petits-fils pacifistes de cet homme qu'eux-mêmes croient mort. Ce nazi, son fils et sa bru n'ont renoncé à rien de leur idéologie raciste et génocidaire. Le choc pour Eyal d'aller à Berlin, de rencontrer ces tueurs fanatiques, va être si important qu'il va le transformer, et l'obliger à réfléchir. Eytan Fox filme avec intelligence et sensibilité, sans manichéisme la manière dont un jeune allemand et un jeune israélien, que tout sépare et qui n'ont vécu ni l'un ni l'autre cette période, étant nés après cette tragédie de l'innommable inhumanité, peuvent se lier d'amitié. L'humanité et le meilleur de l'homme sont là, encore et toujours présents dans les générations actuelles.

Tu marcheras sur l'eau

Eytan Fox
Drame, Israël, 1h44, 2005

Techniques Freinet - Pédagogie institutionnelle

12^e stage national

Grans-en-Provence (13)
11 - 17 juillet 2005

Il s'agit de s'entraîner à :

- la maîtrise de la production (journal de classe ou d'école, correspondance scolaire, enquêtes, albums...);
- l'organisation de la classe coopérative, du conseil de la classe ou du groupe, aux responsabilités, aux groupes de niveau, au travail individualisé, aux techniques d'entraide...;
- la pratique du travail en équipe;
- la réflexion sur l'implication de chacun dans son travail...

Renseignements et inscriptions :

04 42 04 21 60 ou jean-claude.colson@wanadoo.fr

PETITES ANNONCES

Tarifs :

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, pour 30 signes (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), **7 € pour les adhérents CFDT** (joindre étiquette-adresse de PE ou CFDT Magazine) et **14 € pour les non adhérents**.

Locations

20 - Calvi. Marine San Ambrogio. 2 p. 4 pers. Tt cft. jard. 500 m plage. 250-400 €/s. Tél 03 84 94 13 13 marie-liesse.pierre@wanadoo.fr

38 - Loue chartreuse mais. de village. 4/5 pers. 1 000 m 30 km Chambéry. Détente, rando. Tél 04 92 50 03 07 monique.arnaud@tiscali.fr

Loue gde maison véranda terrasse jardin arboré ds village proche Uzès Nîmes Avignon. 16/7 au 6/8 500 €/s. Tél : 04 66 82 42 04

Vélo Pays-Bas. 25-55 km/j. Péniche conf. comme hôtel itin. 402-599 €/sem p.c. Tél 05 59 68 93 43

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTRICE EN CHEF

Catherine Hirschmuller

SECRÉTARIAT DE

RÉDACTION, MAQUETTE

Myriam Matonog,

Nathalie Noël

RÉDACTION

Alain André,

Danielle Godard,

Didier Parizot,

Raymonde Piecuch,

Odile Ravaux.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération

des Syndicats Généraux

de l'Éducation Nationale

et de la Recherche

publique

47/49, avenue S. Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11

Sur internet :

www.sgen-cfdt.org

Mél : fede@sgen-cfdt.org

Marie-Claude Kervella

Après l'échec des négociations salariales fin 2004, le ministre annonce un « Grenelle » de la Fonction publique. Qu'en pense l'Uffa-CFDT ?

Si le ministre entend par là un travail en profondeur sur les grilles et les déroulements de carrière, nous y sommes tout à fait favorables. On est prêt à discuter sur un certain nombre de points dont, par exemple, le regroupement des corps — cela fait partie d'ailleurs de notre plate-forme revendicative — à condition que des négociations sur les salaires s'ouvrent rapidement. Il n'est pas question pour nous que 2005 passe par pertes et profits. Il faut que le ministre de la Fonction publique prenne l'engagement d'un état des lieux pour la fin 2005. Pour cela, l'Uffa-CFDT souhaite entamer les discussions suffisamment tôt pour que l'année 2006 se déroule bien. C'est pourquoi nous demandons que dès le printemps s'engagent de nouvelles discussions salariales.

Quant au travail sur les cadres de fonction (ou « cadres statutaires » selon l'appellation du ministre), il est important de souligner que cela ne remet en aucune façon en cause les métiers et les compétences. Il nous faut plutôt prendre en compte leur évolution et reconstruire une grille qui permette aux agents d'avoir un déroulement de carrière amélioré et de véritables perspectives.

L'enjeu est aussi de rendre la Fonction publique plus attractive au moment où s'annoncent des milliers de départs à la retraite. Il y a notamment nécessité à revoir les débuts de carrière pour que les jeunes fassent le choix de la Fonction publique. L'Uffa-CFDT demande dans le même ordre d'idée que les primes liées au métier soient intégrées aux salaires.

Les travaux doivent conduire à une visibilité réelle de carrière et de déroulement de carrière, avec une possibilité de mobilité plus importante et surtout sur un champ géo-

Marie-Claude Kervella
est secrétaire générale
de l'Union des fédérations
de fonctionnaires et assimilés
(Uffa-CFDT) depuis fin 2000.



DS

graphique donné. L'objectif est bien de simplifier et d'améliorer les carrières tout en valorisant les compétences des agents.

En termes de mobilité, la deuxième carrière est une opportunité pour les enseignants. Où en est-on sur ce dossier ?

C'est une opportunité pour les enseignants et pour tous les fonctionnaires. Le dossier a été évoqué au Conseil supérieur de la Fonction publique et l'Uffa-CFDT a porté un avis favorable. Nous estimons qu'il faut transposer les accords sur la formation qui existent dans le privé. Le dernier accord dans la Fonction publique date de 1996, il y a donc nécessité à le réactualiser. C'est l'occasion de mettre en œuvre la validation des acquis de

l'expérience, d'assurer aux agents des passerelles sécurisées sans que cela relève du parcours du combattant, offrir la possibilité d'un parcours dynamique, accessible à tous, sur la base du volontariat. Il est prévu d'accompagner l'agent dans sa démarche avec une formation d'adaptation au poste sur un an ou deux ans.

La deuxième carrière, c'est aussi l'idée de personnes qui viennent du privé. Il faut donc assurer de véritables passerelles dans un sens comme dans l'autre, réfléchir au recrutement en cours de carrière, avec un reclassement qui tienne compte de l'expérience acquise dans le privé. Cela exige une vraie volonté politique avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à la hauteur des enjeux.

La modernisation de l'État se traduit, de la part du gouvernement, uniquement par une réduction d'effectifs. Que revendique l'Uffa-CFDT ?

Il faut arrêter de dire que la seule variable d'ajustement des finances publiques est le nombre de fonctionnaires. Nous demandons un vrai débat sur quel service public nous voulons.

La réforme de l'État se fait en catimini, sans aucune concertation, sans aucune pratique de dialogue social.

Trois chantiers majeurs sont actuellement en route : la mise en œuvre de la Lolf (loi organique relative aux lois de finances) — qui va notamment modifier la gestion des ressources humaines —, la décentralisation et la réorganisation de l'État au niveau local. Il y a là l'émergence de nouveaux lieux de décision autour des préfets de région, bien sûr, mais aussi dans les services. Les instances de concertation adéquates devraient être mises en place au moment où les décisions se prennent. Dans ce cadre, nous avons donné notre accord de principe sur la mise en place de comités techniques paritaires régionaux interministériels et demandé qu'elle se fasse rapidement.

L'Uffa-CFDT a beaucoup travaillé avec les différents ministres de la Fonction publique sur l'évolution des champs et des règles du jeu du dialogue social. L'actuel ministre a soumis aux organisations syndicales, à l'automne 2004, un projet de protocole de dialogue social mais celui-ci, ne recueillant pas d'avis consensuel, est resté au point mort.

La négociation n'existe pas dans la Fonction publique, il nous faut trouver un système qui responsabilise les deux parties — le gouvernement et les organisations syndicales — un système qui met fin à la dilution des responsabilités.

**Propos recueillis
par Catherine Hirschmuller
et Mylène Jacquot**

Le Maitron

De son vrai nom *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, il est plus connu sous le nom de son créateur, Jean Maitron (1910-1987). L'œuvre, entamée après-guerre, s'est poursuivie depuis : 648 auteurs y ont collaboré sous la direction de Claude Penetier dans des groupes de travail thématiques (professionnels, politiques et sociaux) et régionaux. À ce jour, la version papier compte plus de 90 000 notices biographiques regroupées en 44 volumes... et disponibles sur CD-Rom.

Édition spéciale Sgen-CFDT

Sont publiées, sur CD-Rom uniquement, quelques 150 biographies de militants qui ont contribué à la mise en place du SGEN, à son évolution et à son implantation comme à l'élaboration de ses orientations, de sa création en 1937 à 1968, en passant par son rôle dans la transformation, en 1964, de la CFTC en CFDT. La plupart des notices ont été rédigées par Madeleine Singer, auteur de *Le SGEN, Des origines à nos jours* en 1993, avec le soutien du Centre d'histoire sociale (CNRS-Paris I) et du Sgen-CFDT.



**Prix et commandes du CD-Rom consacré au Sgen auprès de votre syndicat.
Toutes les adresses sur www.sgen-cfdt.org**

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00
e-mail : ags-commercial@easynet.fr - ags-imp-export@easynet.fr - <http://ags-demenagement.com>



semaines d'éducation contre le racisme

21 MARS 2005 :

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE RACISME

ANIMA'FAC
CEMEA
CIDEM
CLUBS UNESCO
CNAFAL
EEDF
FASTI
FCPE
FEP - CFDT
FERC - CGT
FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE
FRANCAS
FSU
La JPA
LDH
LICRA
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
MRAP
OCCE
Les PEP
SGEN - CFDT
UNEF
UNL
UNSA ÉDUCATION



Renseignements : www.semainescontreleracisme.org